

District Saône et Loire de Football



1. Vœu du club de Châtenoy-le-Royal

Objet : Assouplissement des règles de mutation pour les joueuses U7F à U18F.

Le club sollicite la possibilité de dispenser les jeunes joueuses du cachet mutation, avec l'accord du club quitté, sans attendre la clôture des engagements ou la mise en inactivité de la catégorie concernée.

Cette demande vise notamment les situations dans lesquelles une joueuse se retrouve sans équipe féminine ou souhaite rejoindre une structure plus adaptée à sa pratique.

Analyse et proposition d'avis du Comité de direction

Le vœu apparaît pertinent et s'inscrit pleinement dans notre volonté de développer et de fidéliser la pratique féminine.

Toutefois, la demande concerne les dispositions réglementaires fédérales relatives aux mutations, notamment l'article 117.d des Règlements généraux de la FFF. Le District ne dispose donc pas de la compétence nécessaire pour modifier seul ces dispositions.

Il est proposé :

- D'émettre un **avis favorable sur le principe du vœu.**
- En cas d'adoption, de le transmettre à la Ligue Bourgogne-Franche-Comté pour examen, puis, le cas échéant, à la FFF.

Avis proposé :

FAVORABLE, avec transmission aux instances compétentes après validation au niveau départemental.